



Le financement des entreprises

L'ESSENTIEL

Les entreprises ont besoin de capitaux pour financer leur **lancement**, leur **développement** et renouveler leurs **équipements**.

Elles peuvent d'abord faire appel à leurs capacités financières internes pour **s'autofinancer**, en utilisant leurs bénéfices mis en réserves.

Les entreprises peuvent également avoir recours à des **sources de financement externes** :

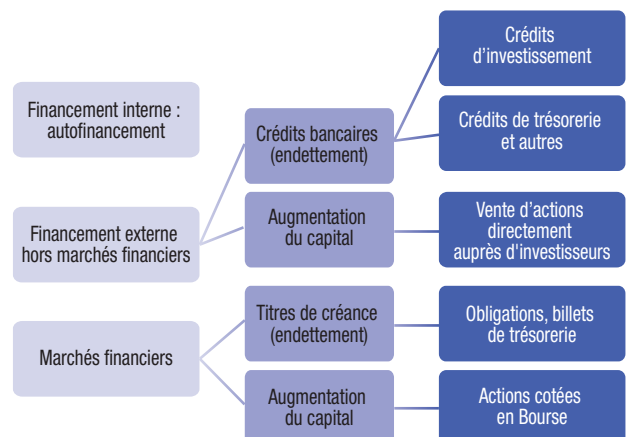
- elles peuvent s'endetter auprès d'une banque et obtenir des **crédits bancaires** pour couvrir des besoins de court terme (crédits de trésorerie) ou financer leurs investissements. Ces crédits d'investissement sont rendus possible par le mécanisme de transformation, qui permet aux banques de transformer des ressources de court terme en des prêts à long terme ;
- par ailleurs, les entreprises accordent souvent des délais de paiement à leurs consœurs avec lesquelles elles ont des relations commerciales : on parle de **crédit interentreprises** ;
- elles peuvent aussi augmenter leur capital en émettant des **actions**, c'est-à-dire des titres de propriété de l'entreprise donnant droit à une rémunération (les dividendes). Les détenteurs de ces actions ont parfois comme objectif de les revendre à un prix plus élevé dans le futur. Ces titres peuvent être vendus **directement auprès des investisseurs** sans passer par les marchés financiers ;
- les plus grandes entreprises bénéficient de l'accès aux **marchés financiers**, ce qui leur permet de diversifier leurs sources de financement et de lever davantage de fonds. Elles y émettent principalement des **obligations** (titres de créance avec intérêts faisant l'objet d'une cotation) ou des **actions cotées en Bourse**. On appelle **capitalisation boursière** la valeur de marché de l'ensemble des actions émises par une société (c'est-à-dire ce qu'il faudrait payer pour racheter l'ensemble des actions de cette société). Aux **États-Unis** le financement des entreprises par le marché est plus développé qu'en France.

Dans le cadre de l'Eurosystème, la **Banque centrale européenne** et la **Banque de France** accordent des prêts aux banques commerciales pour leur permettre de reconstituer leurs liquidités et de prêter aux entreprises.

UN PEU D'HISTOIRE

- La **comptabilité** et le **crédit** sont aussi anciens que l'invention de l'écriture, au Moyen-Orient en 3 300 av. J.-C.
- Dans la Rome antique, le **prêt à intérêt** est déjà pratiqué par les sénateurs et les chevaliers, mais l'entrepreneuriat est limité par les règlements et les guildes.
- En France, la première **société par actions** est créée à Toulouse vers 1250. La première **bourse de commerce** est créée à Bruges en 1309 et la Bourse de Paris en 1724.
- Initialement, les entreprises industrielles se développent grâce à des **capitaux d'origine familiale**, mais les innovations qui ont lieu au cours du XIX^e siècle mobilisent de plus en plus de capitaux : entre 1850 et 1875, les **premières banques d'affaires** font leur apparition (Baring et Schroeder, Rothschild, Morgan).
- Le **Code de commerce de 1807** définit trois types d'entreprises : la **société en nom collectif** (les participants sont associés et également responsables), la **société en commandite** (où les commanditaires ne font qu'apporter leur capital) et la **société anonyme** (où le capital est formé par des actions qui peuvent être cotées en Bourse).
- Depuis, de nombreux autres types de sociétés ont fait leur apparition, notamment grâce à la **loi de 1867 sur les sociétés commerciales** qui a permis de limiter la responsabilité des associés et de favoriser l'essor du commerce et de l'industrie.
- Depuis les années soixante-dix, le développement des marchés financiers a incité les entreprises à s'y financer davantage.

LES PRINCIPAUX MODES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES



QUELQUES CHIFFRES

58 %

Participation des entreprises françaises à la richesse nationale

60 %

Part du crédit bancaire dans l'endettement des entreprises en France

704,5

milliards d'euros

Encours total des crédits accordés par les banques aux entreprises en France à fin juin 2015

3

millions

Nombre d'entreprises actives en France en 2014. Des PME pour la grande majorité

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET VOUS

Les particuliers participent indirectement au financement des entreprises : les dépôts permettent aux banques d'accorder davantage de crédits.

Il est également possible d'acheter des actions ou des obligations en passant par un organisme de placement collectif ou sur les marchés financiers. Après avoir ouvert un **compte-titres** auprès d'une banque ou directement en ligne auprès d'un courtier en bourse, il est possible de passer des **ordres de Bourse** mentionnant la nature des titres à acheter ou à vendre (actions ou obligations), la quantité demandée ou offerte et éventuellement la durée de validité et le prix limite pour exécuter l'ordre. Le **coût de l'opération** comprend les droits de garde prélevés par l'intermédiaire financier, les frais de courtage pour les ordres de bourse et les frais de change éventuels.

Le **crowdfunding** est en plein développement (cf. encadré *Comprendre*). Pour y participer, il faut passer par des « **intermédiaires en financement participatif** » (IFP), des plateformes agréées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), et bien mesurer les **risques** de ces opérations.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- Pierre Vernimmen, Pascal Quiry, Yann Le Fur : « Finance d'entreprise », 2015
- [1 000 ans d'économie](#) (site de la Cité de l'économie et de la monnaie)
- [Financement de l'économie : de nouveaux canaux pour la croissance, RSF n° 19, avril 2015](#) (Banque de France)

COMPRENDRE

De nouveaux types de financement pour les entreprises

Le **crowdfunding** ou financement participatif est apparu grâce à internet et aux réseaux sociaux. Il permet de collecter des fonds auprès d'un grand nombre d'internautes sous forme d'actions, de prêts contre intérêts ou de simples dons.

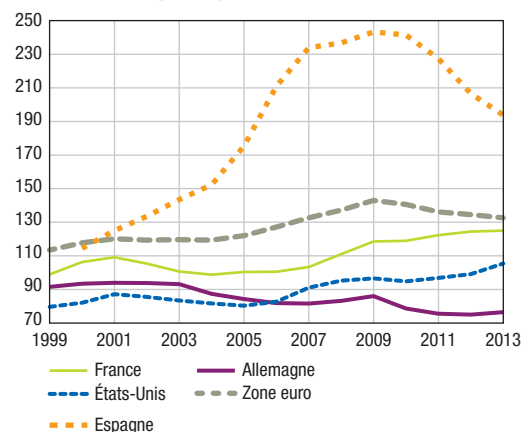
Les **business angels**, ou « investisseurs providentiels » sont des personnes au patrimoine important, souhaitant investir dans des projets prometteurs. Ils sont appelés « anges des affaires » car ils accompagnent l'entreprise en apportant leur expérience, leur réseau relationnel et leurs compétences.

Afin d'orienter l'épargne des particuliers vers les petites et moyennes entreprises (PME), le **plan d'épargne en actions PME** a été lancé en 2014. Il a pour but d'inciter les particuliers à investir en actions et ainsi de soutenir le développement d'entreprises créatrices d'emplois.

Enfin, il existe une forme de titrisation (distincte de celle pratiquée par les banques) qui consiste pour les entreprises à céder des actifs, par exemple des créances sur d'autres commerçants ou sociétés, à une entité juridique spécifique appelée **fonds commun de titrisation**. Ce fonds émet ensuite des titres financiers qu'il revend à d'autres investisseurs. Cette technique permet à l'entreprise d'alléger son bilan et de reconstituer des liquidités sans peser sur son niveau d'endettement.

Taux d'endettement des entreprises

(en % de la valeur ajoutée)



Source : Banque de France.

À voir :

- [Dessine-moi l'éco : la bourse et le financement des entreprises](#)
- [Le crowdfunding, ou l'économie du partage](#)

Liens utiles :

- [Référentiel des financements des entreprises](#) (site de la Banque de France)
- [Liste des établissements financiers agréés](#) (site Banque de France)
- [Les ordres de Bourse](#) (site de Markets Avenue)
- [Bpifrance](#) (site de la BPI France)